Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº 302/2009 DU CONSEIL

du 6 avril 2009

relatif à un plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée, modifiant le règlement (CE) nº 43/2009 et abrogeant le règlement (CE) nº 1559/2007

(JO L 96 du 15.4.2009, p. 1)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) 2016/1627 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2016	L 252	1	16.9.2016

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/reg/2009/302/2014-06-01/fra